

**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/848  
7 octobre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES  
NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 997 (1995) du 9 juin 1995, par laquelle le Conseil de sécurité modifiait et prorogeait le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), autorisait une réduction progressive de ses effectifs et me demandait de lui présenter le 9 août, puis le 9 octobre 1995 au plus tard, un rapport sur la manière dont la Mission s'acquittait de son mandat, sur la situation humanitaire et sur les progrès réalisés en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés. Le Conseil a été régulièrement tenu au courant, oralement, de l'évolution de la situation concernant le Rwanda. Le présent rapport fait le point de la situation au 30 septembre.

2. Dans mon dernier rapport intérimaire daté du 8 août (S/1995/678), j'avais fait le point de la situation au 3 août. Ultérieurement, dans une lettre datée du 29 août, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1995/762), j'ai informé le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation au Rwanda et dans la région des Grands Lacs. Dans un nouveau rapport daté du 25 août (S/1995/741), j'ai informé le Conseil des progrès réalisés dans la mise en place des arrangements pratiques et juridiques concernant le siège du Tribunal international pour le Rwanda et les activités de ses divers organes. Le 22 septembre, j'ai transmis au Président du Conseil un compte rendu de la visite que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés avait faite sur ma demande dans la région des Grands Lacs du 31 août au 7 septembre 1995.

3. Le Rwanda poursuivant sur la voie de son rétablissement et de son relèvement, les problèmes relatifs au rapatriement et à la sécurité mettent de nouveau en lumière les obstacles qui demeurent. La poursuite de sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, qui s'est manifestée à divers niveaux au cours de cette période, est un signe positif et encourageant. Mais les avantages d'une telle coopération resteront minces tant que les Rwandais demeureront divisés par la crainte et la méfiance et que le spectre d'une reprise des conflits hantera le pays.

## II. ASPECTS POLITIQUES

4. Au cours de la période examinée, la politique déclarée du Gouvernement tendant à promouvoir une participation élargie et la réconciliation nationale a été influencée par deux événements majeurs. Le premier a été le départ du Premier Ministre Faustin Twagiramungu, qui a quitté ses fonctions le 28 août en même temps que quatre autres ministres. Le deuxième événement a été le meurtre de 110 villageois perpétré à Kanama les 11 et 12 septembre. Le Gouvernement a toutefois pris sans tarder des mesures pour limiter les effets de ces événements et y réagir : tout d'abord, il a nommé un nouveau premier ministre et remplacé les ministres sortants; ensuite, le général de division Paul Kagame, Vice-Président et Ministre de la défense, a visité Kanama le lendemain de ces tueries, a reconnu les excès de l'Armée patriotique rwandaise et promis que les coupables seraient punis.

5. L'efficacité avec laquelle le Gouvernement rwandais a fait face au rapatriement forcé par le Zaïre d'environ 13 000 réfugiés rwandais en août témoigne des progrès qui ont été réalisés dans la stabilisation du Rwanda. Malgré l'expulsion inattendue de ces réfugiés, le Gouvernement, avec l'appui logistique de la MINUAR, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG), a reçu et réinstallé ses nationaux d'une manière généralement humaine et ordonnée.

6. Le 9 septembre, 1 200 membres des ex-forces gouvernementales rwandaises ont été officiellement intégrés dans l'Armée patriotique rwandaise après avoir suivi avec succès un programme intensif de recyclage, ce qui a porté à plus de 2 000 le nombre des soldats des ex-forces gouvernementales rwandaises qui servent à présent dans l'Armée patriotique rwandaise. Les représentants du Gouvernement soulignent que cette réussite est conforme à l'esprit de l'Accord de paix d'Arusha qui prévoyait la fusion des deux forces armées rwandaises en une seule armée nationale.

7. Pour renforcer et élargir davantage les bases d'une stabilité durable, le Gouvernement a poursuivi ses efforts de normalisation dans la campagne, en particulier dans les communes où vivent la plupart des Rwandais et où se sont rendus la plupart des réfugiés. Le nouveau Premier Ministre et le nouveau Ministre de l'intérieur ont récemment rencontré les préfets, qui ont demandé un rétablissement rapide et effectif de l'administration locale dans tout le pays. Sur la question vitale de la sécurité au niveau local, le Ministre de l'intérieur a réaffirmé que le Gouvernement était déterminé à mettre en place une nouvelle force de police communale qui serait formée avec l'assistance de la composante police civile de la MINUAR.

8. La mission du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Burundi, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Zaïre a révélé que les gouvernements, les donateurs et les réfugiés s'accordaient tous sur l'importance d'un rapatriement librement consenti se déroulant rapidement, en toute sécurité et de façon ordonnée. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sera en mesure de mettre en branle un tel rapatriement si tous les engagements pris durant la mission du Haut Commissaire sont respectés. Pour cela, il faut toutefois que la communauté internationale lui apporte

/...

immédiatement son soutien, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil.

9. Depuis la mission du Haut Commissaire, le HCR lui-même oeuvre dans ce sens. Au Rwanda, les autorités ont réaffirmé qu'elles souhaitent le retour des réfugiés et ont promis de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter un rapatriement librement consenti, en toute sécurité et dignité. Une réunion de la Commission tripartite, avec la participation de la Tanzanie, du Rwanda et du HCR, a eu lieu du 18 au 21 septembre à Arusha. Des mesures pratiques y ont été décidées pour commencer le rapatriement de plus de 600 000 Rwandais réfugiés en République-Unie de Tanzanie.

10. Une réunion de la Commission tripartite, avec la participation du Zaïre, du Rwanda et du HCR, a été présidée par le Haut Commissaire à Genève le 25 septembre. C'était la première réunion de la Commission depuis sa création en octobre 1994. Dans un communiqué commun, les participants ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à créer des conditions propices au rapatriement des réfugiés au Rwanda, en toute sécurité et de façon ordonnée. Le Gouvernement rwandais a convenu de renforcer les installations d'accueil, de réduire les contrôles aux frontières et d'assurer la sécurité et la protection des rapatriés, en collaboration avec le HCR et d'autres organisations de défense des droits de l'homme. Le Gouvernement zaïrois a convenu de réduire toutes les formes d'intimidation dans les camps se trouvant à l'intérieur de ses frontières. Des réunions techniques auront lieu à Gisenyi dans le courant de ce mois-ci pour appliquer les décisions prises à cette réunion. Le processus sera ensuite évalué par la Commission tripartite à Genève ou au Zaïre.

11. Dans le cadre de nouveaux efforts déployés au niveau régional pour favoriser le rapatriement librement consenti, le HCR développe sa campagne d'information destinée aux réfugiés des camps en diffusant des informations objectives pour contrecarrer la propagande extrémiste. Dans le cadre de cette campagne, il organise également des réunions avec son personnel sur le terrain, envoie des réfugiés visiter leur commune d'origine et distribue des tracts contenant des informations recueillies au Rwanda.

12. En prévision de l'accélération escomptée du rythme de rapatriement au Rwanda, le HCR développe ses installations aux points de passage officiels de la frontière de façon que tous les réfugiés puissent être convenablement accueillis. Il développe également ses activités dans les communes d'origine, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui doit jouer un rôle de premier plan dans leur réadaptation. Des projets à impact rapide ont été mis en route dans certains domaines (eau et assainissement, éducation, santé, abris et services communautaires) pour combler les lacunes dans les plans à long terme du PNUD.

13. Pendant ce temps, le rapatriement des Rwandais qui s'étaient réfugiés au Burundi s'est accéléré. Entre le 5 et le 25 septembre 1995, plus de 4 000 réfugiés qui se trouvaient dans les camps du nord du Burundi ont été rapatriés sous les auspices du HCR, portant à 18 000 au total le nombre de réfugiés ayant bénéficié d'une assistance du HCR depuis juin 1995. Celui-ci estime qu'à peu près le même nombre de réfugiés sont rentrés chez eux par leurs

/...

propres moyens. Cent cinquante-cinq mille réfugiés rwandais se trouvent encore au Burundi.

14. Le Zaïre accueille actuellement sur son territoire 1 million de réfugiés rwandais. Pendant le mois de septembre, 3 500 réfugiés parmi les derniers arrivés et 5 934 parmi ceux accueillis il y a plus longtemps ont été rapatriés sous les auspices du HCR. Durant la même période, 147 personnes qui s'étaient réfugiées à Bukavu sont rentrées au Rwanda. Du fait de l'évolution récente de la situation décrite ci-dessus, et compte tenu des délais imposés par le Gouvernement zaïrois, on espère que le rythme de rapatriement va considérablement s'accélérer.

15. Ces améliorations sont certes d'importance cruciale, mais la réconciliation nationale dépend non seulement du rapatriement des réfugiés et de leur réintégration dans des conditions de sécurité, mais aussi de la mise en place d'un appareil judiciaire national efficace et crédible pour rendre la justice et assurer à tous les ressortissants rwandais l'égalité de traitement. Pour le moment, l'appareil judiciaire demeure largement inopérant. Jusqu'à 500 personnes continuent d'être arrêtées chaque semaine, en général parce qu'elles sont soupçonnées d'avoir participé au génocide, et viennent s'ajouter aux 50 000 personnes actuellement détenues dans des conditions inhumaines dans les prisons surpeuplées du Rwanda. Un appareil judiciaire efficace est essentiel pour remédier à cette dangereuse situation.

16. L'amélioration de l'appareil judiciaire pourrait aussi contribuer à éviter la crise que l'on voit poindre depuis longtemps au niveau des droits de propriété. Ce problème décourage le retour des réfugiés, et il est à l'origine d'une bonne partie des tensions auxquelles les communautés doivent faire face dans diverses parties du Rwanda, en particulier à Kigali.

17. Il est essentiel que des mesures soient prises pour concrétiser les bonnes intentions exprimées par le Gouvernement rwandais en ce qui concerne divers efforts de relèvement. Des représentants du Gouvernement ont fait valoir que la pénurie persistante de ressources bridait leur capacité d'action. De plus gros efforts devraient toutefois être faits dans certains domaines pour mettre en pratique les politiques du Gouvernement. Par exemple, les mesures voulues n'ont toujours pas été prises pour permettre le choix par l'Assemblée nationale du président et des cinq vice-présidents de la Cour suprême.

18. Les pays voisins du Rwanda ont conscience que la stabilité de ce pays et celle de la région dans son ensemble sont liées, et ils soutiennent les efforts que je déploie pour convoquer, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une conférence régionale sur la paix, la sécurité et le développement. Mon Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs, M. José Luis Jesus, après avoir obtenu le soutien sans faille de l'OUA, consulte actuellement les pays concernés.

### III. DROITS DE L'HOMME

19. L'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda a poursuivi ses activités dans les domaines de la surveillance du respect des droits de l'homme, de l'assistance technique à l'appareil judiciaire, de

/...

l'amélioration des conditions d'incarcération et de l'organisation de séminaires éducatifs. À la fin septembre 1995, elle avait déployé 130 membres, dont trois juristes affectés au Ministère de la justice. L'opération, qui fait partie du groupe de travail créé par mon Représentant spécial pour porter remède au problème du surpeuplement des prisons rwandaises, recueille des informations, facilite les travaux des commissions de triage qui ont été créées pour accélérer le traitement des dossiers des détenus, et coordonne les mesures à court et à moyen terme prises pour rendre de nouveau l'appareil judiciaire opérationnel.

20. Une base de données a été créée avec d'autres organismes des Nations Unies pour fournir des informations exactes sur les mouvements de réfugiés. Les spécialistes des droits de l'homme sur le terrain vont voir les réfugiés dans les centres de transit et les accompagnent jusqu'à leur commune d'origine lorsque cela est possible. Une fois que les rapatriés ont atteint leur destination finale, ils leur rendent visite chaque semaine. Lorsqu'ils le peuvent, les fonctionnaires de terrain se rendent dans les communes d'origine avant l'arrivée des réfugiés afin d'évaluer les conditions dans lesquelles ceux-ci seront accueillis et réinstallés.

#### IV. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

21. Depuis mon dernier rapport sur le Tribunal international (S/1995/741), que j'ai présenté en application de la résolution 955 (1994) du 28 novembre 1994 du Conseil de sécurité, le Président du Tribunal international, le juge Laïty Kama, le Procureur, M. Richard Goldstone, et M. Adronico Adede du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, qui a depuis été nommé Greffier du Tribunal, se sont rendus au Rwanda où ils sont restés pendant trois jours. Ils ont rencontré des personnalités du Gouvernement rwandais et mon Représentant spécial pour discuter du fonctionnement du Tribunal, et notamment du Bureau du Procureur au Rwanda. Le 1er septembre, ils se sont rendus à Arusha (République-Unie de Tanzanie) pour inspecter les locaux devant abriter le siège du Tribunal ainsi que le site de la future prison et les logements prévus pour le personnel du Tribunal.

22. Un accord de siège a été signé le 31 août par l'Organisation des Nations Unies et la République-Unie de Tanzanie, et un mémorandum d'accord concernant le Bureau du Procureur à Kigali est actuellement en cours de négociation avec le Gouvernement rwandais. Malgré la persistance des difficultés administratives et logistiques, on espère que le Tribunal pourra commencer à fonctionner avant la fin de l'année, à moins que la crise financière que traverse actuellement l'Organisation des Nations Unies n'empêche d'atteindre cet objectif. Je voudrais remercier une fois de plus les gouvernements qui ont fourni du personnel et d'autres ressources au Tribunal, et j'espère qu'ils continueront d'apporter leur appui.

#### V. ASPECTS MILITAIRES

##### A. Déploiement et activités de la MINUAR

23. La réduction des effectifs de la MINUAR, demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 997 (1995), s'est poursuivie au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport. Dans cette résolution, le Conseil a

/...

décidé de ramener les effectifs de la MINUAR de 5 500 soldats à 2 330 le 8 septembre et à 1 800 le 8 octobre. Au 30 septembre, l'effectif de la force était de 1 836 hommes; par ailleurs, sur les 320 observateurs militaires autorisés, 288 ont été déployés au total dans le pays (voir l'annexe au présent rapport).

24. Conformément à la résolution 997 (1995), la MINUAR a continué d'aider le Gouvernement rwandais à faciliter le retour librement consenti en toute sécurité, et la réinstallation des réfugiés ainsi qu'à instaurer un climat de stabilité et de confiance. Lorsque des réfugiés rwandais ont été contraints de traverser la frontière zaïroise entre le 19 et le 24 août, des soldats et observateurs militaires de la MINUAR, en coordination avec le HCR et d'autres organismes des Nations Unies, ont appuyé de plusieurs manières l'action entreprise par le Gouvernement pour les réinstaller. Ils ont notamment aidé à construire des camps de transit pour loger provisoirement les rapatriés; ils ont fourni des véhicules pour aider à les transporter des camps de transit vers leurs communes d'origine; enfin, ils ont contribué à donner confiance aux rapatriés en assurant une présence aux points de contrôle frontaliers, dans les camps de transit et dans les communes où ils se rendaient. Prévoyant un futur rapatriement massif des réfugiés, la MINUAR aide à améliorer la situation dans les camps de transit.

25. La MINUAR a continué de mettre à la disposition des autorités rwandaises ses moyens de génie et de logistique. La force a aidé à construire et à remettre en état des centres de détention afin de remédier au surpeuplement des prisons rwandaises. Elle a aussi aidé à construire ou à réparer des ponts, des routes et des écoles et à transporter des secours humanitaires, notamment des vivres et des médicaments.

#### B. Sécurité

26. Le massacre d'environ 110 hommes, femmes et enfants survenu le 12 septembre à Kanama, dans le nord-ouest du Rwanda, a été la bouffée de violence la plus grave depuis la tragédie de Kibeho, qui eut lieu cinq mois auparavant. Il a gravement compromis la situation en matière de sécurité, qui s'était améliorée dans les derniers mois. Cette tragédie a eu lieu dans une région où l'on avait signalé une recrudescence des infiltrations et sabotages commis par des individus venus des camps de réfugiés du Zaïre voisin. C'était le dernier d'une série de massacres où des fonctionnaires de province, des membres du clergé et des juges avaient également trouvé la mort. De tels actes ne peuvent qu'exacerber les tensions, aviver les craintes et gêner les opérations de rapatriement.

27. J'ai publié le 13 septembre une déclaration exprimant ma vive préoccupation devant l'incident de Kanama et me félicitant de la mise en place d'une équipe d'enquête mixte comprenant des représentants du Gouvernement, de la MINUAR et des spécialistes des droits de l'homme de l'ONU. J'ai également exprimé l'espoir que cette enquête établirait rapidement les faits et recommanderait des mesures en vue d'empêcher le renouvellement de tels incidents. La MINUAR, les spécialistes des droits de l'homme et divers organismes des Nations Unies ont rapidement agi afin de coordonner leur aide à la suite de cet événement tragique.

/...

28. Les infiltrations et sabotages, qui provoquent des mesures de rétorsion du Gouvernement, constituent à ce jour le problème de sécurité le plus inquiétant du pays. Comme me l'a demandé le Conseil de sécurité dans la résolution 1013 (1995) du 7 septembre 1995, je travaille à établir une commission d'enquête chargée d'examiner les allégations concernant des livraisons d'armes aux soldats des ex-forces gouvernementales rwandaises et l'entraînement qu'ils subiraient. Je suis sûr que les travaux de cette commission permettront de recentrer l'attention sur la nécessité d'empêcher la déstabilisation du Rwanda. Ces problèmes de sécurité sont toutefois symptomatiques de l'impasse politique sous-jacente. C'est au peuple rwandais qu'il incombe au premier chef d'améliorer la situation dans son pays et je souligne une fois de plus que toutes les couches de la société rwandaise doivent oeuvrer ensemble à édifier une société stable et plus sûre.

#### VI. POLICE CIVILE

29. Pendant la période examinée, l'une des principales activités de la police civile de la MINUAR a consisté à poursuivre l'instruction de la force de police nationale rwandaise, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 997 (1995). La formation du troisième groupe de 515 gendarmes, commencée le 31 juillet, se poursuit et devrait se terminer au début du mois de décembre. À cette date, le Rwanda devrait donc disposer d'un effectif total de quelque 900 gendarmes qualifiés, sur les 6 000 dont le pays a besoin d'après les estimations. La formation de la police communale, qui constitue la seconde composante de la force de police nationale rwandaise, a été différée à cause des travaux de reconstruction entrepris au Centre de formation de la police communale. Un programme de stages intensifs d'une durée de 13 semaines devrait commencer en octobre. Il concernera le premier des trois groupes de 750 agents de la police communale.

30. Outre ces activités de formation, la police civile de la MINUAR a poursuivi, en collaboration avec les observateurs militaires, ses tâches de surveillance, notamment dans les prisons et dans d'autres lieux de détention, et maintenu une liaison étroite avec l'administration locale dans les 11 préfectures du Rwanda. Les observateurs de la police civile ont également continué de fournir un appui aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux spécialistes des droits de l'homme dans le cadre d'opérations humanitaires, en particulier lors du rapatriement forcé de réfugiés rwandais en provenance du Zaïre.

31. Dans sa résolution 997 (1995), le Conseil de sécurité a décidé de maintenir l'effectif autorisé de la composante civile de la Mission. Au 30 septembre, un effectif total de 87 observateurs de 12 pays était déployé au Rwanda (voir annexe I).

#### VII. ASPECTS HUMANITAIRES

32. La date limite du 31 décembre 1995, fixée par le Gouvernement zaïrois pour le départ volontaire de tous les réfugiés de son territoire, pose au Rwanda et à la communauté internationale un défi immense sur le plan humanitaire au cours des mois à venir.

/...

33. Organiser le rapatriement librement consenti des quelque 2 millions de réfugiés hébergés actuellement par les pays voisins est une tâche extrêmement difficile. Après sa récente visite dans la région, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a estimé que l'on pouvait réalistement envisager le rapatriement de 500 000 à 600 000 personnes d'ici la fin de l'année, ce qui est encore loin du but. Cela tient en partie au fait que nombre de communes rwandaises ont une capacité d'absorption limitée. Le Gouvernement rwandais a réaffirmé son engagement d'accueillir tous les réfugiés rwandais qui souhaitent rentrer et d'assurer leur réinsertion. L'efficacité avec laquelle il a fait face, en août, au rapatriement forcé des réfugiés provenant du Zaïre témoigne de la fermeté de cet engagement. Toutefois, la communauté internationale doit comprendre que, pour que cette réinsertion se déroule dans de bonnes conditions, il faut pouvoir disposer des ressources nécessaires pour rétablir et renforcer la capacité d'accueil des communes.

34. Le HCR procède actuellement, sur ma demande, à une étude démographique ainsi qu'à une évaluation des équipements collectifs existants et de la population des communes rwandaises. Cette opération devrait permettre d'identifier les communes qui sont prêtes à recevoir des réfugiés et celles dont il est nécessaire de remettre en état l'infrastructure. J'ai également prié le HCR et le Département des affaires humanitaires de collaborer avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sur le terrain à la préparation, d'ici la fin du mois, d'un appel spécial d'urgence en faveur de la région.

35. Malgré les progrès réalisés depuis mon dernier rapport, la situation dans les prisons demeure extrêmement critique sur le plan humanitaire. Actuellement, plus de 52 000 personnes sont incarcérées et les arrestations continuent. En août, j'ai demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de prendre d'urgence, en liaison avec le Gouvernement rwandais et la communauté internationale, des mesures efficaces pour remédier à la situation effroyable qui règne actuellement dans les prisons.

36. Un plan d'action, mis au point par des représentants du Gouvernement rwandais et du PNUD, en vue d'une intervention urgente dans le domaine carcéral et dans le secteur de la justice, a été distribué à la communauté internationale. Une petite équipe relevant de mon Représentant spécial a été créée afin de mobiliser les ressources et d'accélérer l'amélioration de la situation dans les prisons. Jusqu'à présent, un montant de 260 000 dollars a été alloué au Fonds d'affectation du Secrétaire général pour le Rwanda, alors que les besoins s'élèvent à plus de 43 millions de dollars, dont 15 millions pour améliorer les prisons et créer de nouveaux centres de détention. En attendant de disposer de ressources additionnelles, j'ai affecté au financement de ces activités un montant de 2 millions de dollars prélevé sur le Fonds central autorenouvelable.

37. En septembre, la construction du Centre de détention de Nsinda, qui permettra d'accueillir 5 000 autres détenus, a été terminée. Ce centre, construit avec l'aide de la MINUAR, du PNUD et du Comité international de la Croix-Rouge, accueillera des détenus provenant de prisons, comme celle de Gitarama, où la situation est la plus désastreuse, parce que ce sont les plus surpeuplées. Deux des sept lieux de détention temporaires sont également en

/...

voie d'achèvement, ce qui permettra d'accueillir 9 500 autres détenus pour des périodes de courte durée. Vu la gravité et l'urgence de la situation, le Programme alimentaire mondial (PAM) a également mis à disposition cinq de ses entrepôts pour servir de lieux de détention temporaire. En attendant, des accords ont été conclus avec le Gouvernement rwandais en vue de la création de centres de détention spéciaux pour les femmes et les enfants. Bien entendu, ces diverses initiatives n'ont qu'un caractère temporaire, le but étant uniquement de répondre à une situation d'urgence humanitaire. Il ne peut y avoir d'amélioration durable des conditions carcérales au Rwanda que si, parallèlement, une action est engagée pour rétablir l'appareil judiciaire.

38. En ce qui concerne l'assistance humanitaire, la situation, même si elle s'est améliorée depuis l'an dernier, demeure extrêmement précaire. D'après les résultats préliminaires d'une enquête entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM, 15 % des familles rwandaises, dont le nombre est estimé à 1 million, sont vulnérables. Près de 30 % des ménages sont dirigés par les femmes et à peine 11 % disposent de moins d'un demi-hectare de terre à cultiver. À cet égard, je note avec satisfaction que les efforts entrepris pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages et assurer aux femmes des sources de revenus se sont intensifiés pendant la période examinée. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a lancé récemment le premier d'une série de projets destinés à venir en aide aux veuves et aux femmes ayant charges de famille. Le PAM aide également des milliers de foyers dirigés par des femmes, soit 6 000 dans le cadre de programmes d'assistance et 4 000 au titre de projets de développement dont les bénéficiaires sont des femmes.

39. Après le rapatriement forcé de réfugiés en août, j'ai décidé que le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda qui, comme j'en ai informé le Conseil de sécurité dans mon dernier rapport, avait commencé à faire des préparatifs en vue de sa fermeture, serait maintenu jusqu'à la fin du mois d'octobre 1995. Le Bureau et le Coordonnateur résident des Nations Unies mettent actuellement au point des arrangements temporaires afin d'assurer la coordination de l'assistance humanitaire au-delà de cette période et faire en sorte que l'Équipe d'intervention des Nations Unies, que dirige le Coordonnateur résident, soit renforcée. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales apportent également un appui au Groupe de coordination de l'assistance humanitaire du Gouvernement rwandais qui, conjointement avec le HCR, supervise les déplacements des réfugiés ainsi que la phase initiale de l'aide aux rapatriés.

#### VIII. ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

40. À la suite de l'examen à mi-parcours de la Conférence de table ronde, qui a eu lieu à Kigali les 6 et 7 juillet 1995, les annonces de contributions et les décaissements de fonds déjà engagés en faveur du Programme de réconciliation nationale et de reconstruction et de relèvement socio-économiques du Gouvernement ont considérablement augmenté. Au 14 septembre, 523 millions de dollars avaient été engagés (par rapport aux 345 millions de dollars engagés en juillet) et 252 millions de dollars décaissés (par rapport aux 86 millions de dollars décaissés en juillet) sur le montant total des annonces de contributions faites à Genève en janvier 1995 qui s'élevait à 587 millions de dollars. En

/...

fait, depuis la Conférence de Genève, le montant total des annonces de contributions a atteint 1 milliard 89 millions de dollars. Une partie des fonds supplémentaires sera décaissée pendant la période 1996-1997. C'est dans le secteur agricole que la mise en oeuvre des projets de la table ronde a le plus progressé, tandis que la programmation concernant le secteur des infrastructures avance plus lentement que prévu.

41. Dans mon dernier rapport, j'ai informé les membres du Conseil de l'existence d'un programme commun de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et du PNUD tendant à renforcer la capacité de gestion des ressources économiques, financières et humaines du Gouvernement rwandais. Depuis lors, le PNUD, en consultation avec celui-ci, a entrepris de mettre au point un programme visant à renforcer cette capacité au niveau des communes. Un autre projet devrait contribuer à renforcer l'administration préfectorale en donnant au Gouvernement des moyens accrus pour surveiller le retour des réfugiés et programmer des activités de relèvement et de réintégration dans le cadre de son plan d'action pour le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des réfugiés.

42. Le Programme alimentaire mondial assure actuellement non seulement l'approvisionnement en aliments de plus de 100 000 personnes dans le besoin, grâce à ses activités basées sur l'échange de nourriture contre du travail et à ses activités génératrices de revenus, mais encore contribue au relèvement de l'agriculture au Rwanda, à la remise en état des infrastructures détruites et à la construction de nouveaux logements, écoles et installations pour l'approvisionnement en eau. L'UNICEF, le CICR et plusieurs organisations non gouvernementales, qui se sont occupées de la construction et de la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau, dispensent également une formation au niveau des communautés locales pour apprendre aux gens à exploiter leurs propres points d'eau.

43. La communauté internationale continue de veiller à la mise en oeuvre de toute une série de mesures tendant à remettre sur pied l'appareil judiciaire rwandais. Les locaux à usage de bureaux de l'administration judiciaire et les bâtiments des tribunaux sont remis en état, réaménagés et dotés, comme le Ministère de la justice, de matériel de bureau, de véhicules et d'autres équipements. Les programmes de formation visent différents niveaux des administrations judiciaire et pénitentiaire de manière à reconstituer les effectifs de personnel au niveau de l'encadrement et aux niveaux subalternes. Le PNUD appuie la formation, par la MINUAR, des gendarmes et de la police communale qui constituent la force de police nationale du Rwanda (voir plus haut par. 29).

44. Après une brutale dépréciation en juillet, le franc rwandais s'est stabilisé en août grâce, en particulier, aux recettes provenant des exportations, ainsi qu'aux décaissements provenant de crédit d'aide au redressement des pays touchés par une catastrophe de la Banque mondiale. Les prix des aliments de base se sont également stabilisés, quoiqu'ils restent élevés par comparaison avec le niveau qui était le leur au début de l'année. Le Gouvernement a pris des mesures au mois d'août pour mettre fin aux transactions non autorisées de devises impliquant le franc rwandais, que l'on avait laissé flotter librement en mars. Le Gouvernement a demandé également que tous les

/...

paiements concernant les entreprises et les particuliers rwandais soient effectués en monnaie locale.

#### IX. ASPECTS FINANCIERS

45. Dans sa résolution 49/20 B du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a décidé, à titre de mesure provisoire en attendant que lui soient présentés à sa cinquantième session les prévisions révisées de dépenses et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, d'allouer un crédit d'un montant total brut de 109 951 900 dollars (soit un montant net de 107 584 300 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUAR pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995. Le rapport faisant état des prévisions révisées concernant la MINUAR, que je dois établir, comme l'a demandé l'Assemblée générale, est en cours de préparation et on y trouvera l'estimation des besoins pour la période couverte par le présent mandat.

46. Au 26 septembre 1995, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUAR depuis le début de la Mission se chiffrait à 159,3 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 589 700 000 dollars.

#### X. OBSERVATIONS FINALES

47. Depuis mon dernier rapport intérimaire en date du 8 août 1995 (S/1995/678), la MINUAR a continué de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 997 (1995). Ses efforts, ainsi que l'assistance fournie par les organisations des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et la communauté internationale dans son ensemble, ont considérablement contribué au programme de remise sur pied du Rwanda. Encore qu'il reste beaucoup à faire, des progrès notables ont été réalisés sur la voie de la normalisation et de la stabilité.

48. Il est clair que le pays ne se remettra durablement que dans des conditions de paix et de stabilité véritables. C'est aux Rwandais qu'il appartient au premier chef de créer et de maintenir ces conditions. Le Rwanda a fait beaucoup de chemin depuis la période de carnage et de chaos qu'il a traversée il y a à peine un peu plus d'un an. Néanmoins, les crises récentes suscitées par l'expulsion des réfugiés rwandais du Zaïre et les massacres qui ont eu lieu près de Gisenyi témoignent de la fragilité du processus de relèvement en cours.

49. Les traumatismes infligés à la société et à la psyché rwandaises par les tragiques événements des dernières années ont été brutaux et profonds. Il est essentiel que ceux qui en sont responsables en répondent devant la justice, de manière à mettre un terme à une tradition persistante d'impunité et à prévenir le retour de telles atrocités. J'ai bon espoir que le Tribunal international commencera bientôt à fonctionner et que des progrès importants seront réalisés en temps utile en ce qui concerne la mise en place d'un système judiciaire national efficace.

50. Le problème des réfugiés est sans doute la cause la plus immédiate, ainsi que la conséquence, de l'instabilité et des divisions politiques qui règnent au

/...

Rwanda et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Pour trouver des solutions satisfaisantes à ce problème, il faut s'attaquer à ses causes politiques sous-jacentes. Cela signifie que les divers secteurs de la société rwandaise devront engager un processus d'authentique réconciliation nationale, comme le prévoit l'Accord de paix d'Arusha (A/48/824-S/26915, annexes). À cette fin, je tiens à souligner à nouveau l'importance du dialogue et rappeler les pourparlers que j'ai eus avec de hauts fonctionnaires rwandais lors de ma visite dans leur pays en juillet, touchant la possibilité d'organiser des tables rondes informelles, auxquelles des représentants de tous les secteurs de la société rwandaise, y compris des représentants des réfugiés, seraient invités à participer.

51. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés dépassent les frontières du Rwanda. Je reste convaincu qu'une paix durable au Rwanda ne pourra pas s'instaurer aussi longtemps qu'il demeurera dans les pays voisins d'importantes concentrations de ressortissants rwandais hébergés dans des camps. J'espère que la Commission d'enquête dont le Conseil de sécurité a approuvé récemment la création, afin d'examiner des informations touchant l'entraînement de soldats et des transferts d'armes aux forces de l'ancien gouvernement rwandais, contribuera à dissiper les tensions et à restaurer la confiance mutuelle le long des frontières rwandaises. Je me félicite des efforts qui ont été entrepris récemment pour améliorer les relations entre les États de la région et ouvrir ainsi la voie à la convocation de la Conférence régionale sur la paix, la sécurité et le développement qu'il est proposé de tenir. À cet égard, j'ai l'intention de rendre compte prochainement au Conseil des résultats de la première série de consultations tenues par mon Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs.

52. En conclusion, si le Rwanda a manifestement progressé dans ses efforts pour venir à bout des problèmes causés par les événements tragiques de 1994, il n'en reste pas moins que le pays a encore beaucoup de chemin à parcourir sur la voie de la réconciliation et du relèvement. Le mandat de la MINUAR prend fin le 8 décembre 1995. Il est donc temps, maintenant, que le Gouvernement rwandais et la communauté internationale examinent sérieusement le rôle futur de l'ONU au Rwanda.

53. En attendant, vu l'extrême gravité de la situation financière à laquelle est confrontée l'Organisation des Nations Unies (à laquelle 3 milliards 24 millions de dollars sont dus à ce jour), j'ai donné pour instructions à tous les chefs d'opérations de maintien de la paix d'explorer les moyens de réaliser immédiatement des économies, y compris en envisageant la réduction des effectifs. Dans le cas de la MINUAR, le Représentant spécial étudie actuellement, en consultation avec le Gouvernement, la possibilité de procéder à une réduction très importante des forces. Je ferai rapport au Conseil de sécurité sur cette question en temps voulu.

54. En présentant ce rapport, je tiens à exprimer mes très sincères remerciements à mon Représentant spécial, M. Shaharyar Khan, au commandant de la Force, le général de division Guy Toussignant, ainsi qu'à tout le personnel civil et militaire de la MINUAR pour le dévouement avec lequel ils s'efforcent, au nom de l'Organisation des Nations Unies, d'aider le peuple rwandais et de promouvoir la cause de la paix dans des circonstances extrêmement difficiles.

/...

Annexe

COMPOSITION DE LA MINUAR AU 30 SEPTEMBRE 1995

| Pays                 | Personnel militaire |              |       | Police civile | Total général |
|----------------------|---------------------|--------------|-------|---------------|---------------|
|                      | Troupes             | Observateurs | Total |               |               |
| Allemagne            |                     |              | 0     | 7             | 7             |
| Argentine            |                     | 1            | 1     |               | 1             |
| Australie            | 0                   |              | 0     |               | 0             |
| Autriche             |                     | 15           | 15    |               | 15            |
| Bangladesh           |                     | 36           | 36    |               | 36            |
| Canada               | 100                 | 10           | 110   |               | 110           |
| Congo                |                     | 7            | 7     |               | 7             |
| Djibouti             |                     |              | 0     | 5             | 5             |
| Éthiopie             | 0                   |              | 0     |               | 0             |
| Fédération de Russie |                     | 17           | 17    |               | 17            |
| Fidji                |                     | 1            | 1     |               | 1             |
| Ghana                | 313                 | 34           | 347   | 10            | 357           |
| Guinée               |                     | 17           | 17    |               | 17            |
| Guinée-Bissau        |                     | 1            | 1     | 6             | 7             |
| Inde                 | 943                 | 22           | 965   |               | 965           |
| Jordanie             |                     | 5            | 5     | 4             | 9             |
| Malawi               | 136                 | 14           | 150   |               | 150           |
| Mali                 | 132                 | 13           | 145   | 10            | 155           |
| Niger                |                     |              | 0     | 7             | 7             |
| Nigéria              | 152                 | 17           | 169   | 10            | 179           |
| Pakistan             |                     | 5            | 5     |               | 5             |
| Sénégal              | 1                   | 2            | 3     |               | 3             |
| Suisse               |                     |              |       | 3             | 3             |
| Tchad                | 2                   |              | 2     | 5             | 7             |
| Tunisie              | 19                  | 0            | 19    | 10            | 29            |
| Uruguay              |                     | 26           | 26    |               | 26            |
| Zambie               | 32                  | 20           | 52    | 10            | 62            |
| Zimbabwe             | 0                   | 25           | 25    |               | 25            |
| Total                | 1 836               | 288          | 2 124 | 87            | 2 211         |

CARTE

-----